

Diplôme Universitaire Supérieur de Comptabilité et Gestion (DUSCG) (2023-2025)

REFERENCE : 13PB088L

Apprentissage CFA du SUP (contrats privés)

PRESENTATION DE LA FORMATION

Années universitaires 2023/2024 et 2024/2025

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>IUT Dijon-Auxerre</p> <p>Responsable pédagogique Carine CATELIN (LUANGSAY) Maître de Conférences Tél : 03 80 39 64 66 carine.catelin@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>	<p>Chargée de gestion de formation Laurence RIGAUD / Tél : 06 61 37 97 75</p> <p>Chargée d'ingénierie de formation Fiona BOUROGA / Tél : 03.80.39.55.28</p> <p>Adresse de contact formation.continue-iut.dijonauxerre@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS

Le DUSCG (Diplôme Universitaire Supérieur de Comptabilité et de Gestion) a pour objectif de préparer aux UE du DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion).

Le DSCG est le diplôme menant à l'expertise comptable. Il s'inscrit dans le schéma LMD. Son obtention permet de valider un niveau Master II Recherche. Il est la principale voie d'accès aux métiers de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes, mais aussi à certains postes de cadres dans le domaine de la gestion.

La principale poursuite possible est la préparation du DEC (Diplôme d'Expert-Comptable), permettant d'obtenir un niveau Doctorat.

Le DUSCG est articulé autour des axes suivants:

- Etre en cohérence avec les programmes nationaux de la filière Expertise Comptable permettant de se présenter au DSCG;
- Donner un diplôme aux étudiants qui auront un niveau satisfaisant en comptabilité, finance, contrôle de gestion et management;
- Acquérir des compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être);
- S'insérer dans le tissu économique de la Région

PUBLIC

Public âgé de maximum 30 ans (29 ans révolus).

L'âge maximum peut être porté à 35 ans (34 ans révolus) dans les cas suivants :

- apprenti qui souhaite signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu ;
- précédent contrat de l'apprenti rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ;



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

- précédent contrat de l'apprenti rompu pour inaptitude physique et temporaire.

Il n'y a pas d'âge limite dans les cas suivants :

- travailleur reconnu handicapé ;
- création ou repris d'une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme ;
- personne inscrite en tant que sportif de haut niveau.

PRE-REQUIS

- Pour les titulaires du DCG (diplôme de Comptabilité et de Gestion) ou un master 2;
- Par validation d'acquis de l'expérience;
- Par équivalence de diplôme.

FORMATEURS

La formation est dispensée par des professionnels ou des enseignant-chercheur dans les domaines de la finance d'entreprise, le management et le contrôle de gestion, la gestion juridique, fiscale et sociale, la comptabilité et l'audit, le management des systèmes d'information.

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation se déroule sur deux années, de novembre N à novembre N+2 (reprise effective des cours prévue début décembre pour les deux années). Elle permet de préparer les 7 épreuves du DSCG, tout en alternant un temps en entreprise et un temps en formation.

La formation théorique représente 830,5H heures d'enseignement théorique sur les deux années (428h en première année et 402,5h en deuxième année) soit par an:

- 12 ou 13 semaines en formation (par bloc de 2 ou 3 semaines de cours),
- 36 ou 37 semaines en entreprise,
- 1 semaine dévolue aux révisions.
- 2 semaines dévolues aux examens nationaux.

Lieu de la formation : IUT de DIJON.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Cours magistraux, Travaux dirigés, Études de cas, Exposés.

MOYENS TECHNIQUES

Les enseignements se déroulent dans des salles de cours, salles informatiques.

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Dépôts des candidatures sur le site de l'IUT via Ecandidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat/#!accueilView>

Les procédures de sélection sont de nature pédagogique (commission pédagogique) ; celles de recrutement sont propres aux employeurs.

Les admissions sont effectives à la condition de la signature, avec une entreprise, d'un contrat d'apprentissage et dans la limite de la capacité d'accueil de la formation.

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

Le contrôle des connaissances s'effectue dans chaque UE par un contrôle continu écrit ou oral.

Le diplôme universitaire est délivré aux stagiaires qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10

sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement. Lorsque le diplôme universitaire n'a pas été obtenu, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement. Le diplôme d'université est délivré sur proposition d'un jury désigné par le directeur de l'IUT.

Ce jury comprend :

- des professionnels des secteurs concernés (pour au moins un quart et au plus la moitié),
- des enseignants intervenant dans la formation.

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

Métiers visés:

- Expert-comptable stagiaire
- Directeur Administratif et Financier
- Contrôleur de gestion
- Gestionnaire de trésorerie
- Analyste financier
- Contrôleur/auditeur interne

Secteurs d'activités

- Cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
- Grandes entreprises industrielles ou commerciales, PME et TPE
- Fonction publique
- Banque

Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le DUSCG atteste un niveau de compétences permettant au titulaire du diplôme d'assurer le suivi de l'activité comptable au quotidien, l'établissement des états analytiques de gestion, mais également d'intervenir sur l'analyse financière, la gestion du personnel et l'organisation du système d'information.

En cabinet d'expertise comptable, l'obtention du diplôme va permettre d'occuper un poste de collaborateur confirmé. Avec l'expérience, il est possible d'évoluer vers un poste de chef de mission et intervenir, en autonomie, sur des portefeuilles clients à la taille et aux secteurs variés, sur des missions de révisions, de conseils ou d'audit. Le diplômé peut également avoir des missions d'encadrement et de formation avec des autres collaborateurs juniors ou des apprentis.

En entreprise, le diplômé peut accéder aux postes de responsables comptables, chef comptable ou contrôleur de gestion au sein de grandes structures ou de PME. Avec l'expérience, celui-ci peut évoluer en tant que directeur administratif et financier (DAF) ou encore avoir accès à des postes à responsabilités ainsi que des fonctions d'encadrement.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<http://sefca.u-bourgogne.fr>

<https://iutdijon.u-bourgogne.fr/www/formations/du/duscg.html>

Plus d'infos sur <http://sefca.u-bourgogne.fr>



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr